

RÉSULTAT

Salle temps pour les compagnies d'assurance

Le résultat technique net du secteur des assurances, hors réassureurs exclusifs, a reculé de 17,3% à 4 milliards de dirhams en 2018, selon l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale. En incluant les réassureurs exclusifs, ce résultat a atteint 4,4 milliards de dirhams, contre 5,5 milliards un an auparavant, en diminution de 20,1%. Ce repli s'explique par la baisse de la marge d'exploitation brute des entreprises d'assurances et de réassurance de 100,5%, l'amélioration du solde de réassurance à 736,9 millions de dirhams et la diminution du solde financier de 3,1% à 4,8 milliards de dirhams. Avec un montant de 3,3 milliards de dirhams, les assurances non vie ont contribué pour 81,2% dans le résultat technique net, indique l'ACAPS, ajoutant que le ratio combiné des opérations non vie est passé de 96,1% en 2017 à 102,6% l'année dernière. Cette détérioration est due à une dérive de la sinistralité de l'assurance «véhicules terrestres à moteur», qui représente 49% des assurances non vie et qui a vu son ratio combiné augmenter de 5 points à 99,7%, des risques techniques (236% contre 134,4% en 2017) et de l'incendie et éléments naturels dont le ratio combiné atteint 100,6% contre 72% un an auparavant.

Le résultat technique net des assurances non-vie s'est contracté de 17,5%, passant de 4 milliards de dirhams à 3,3 milliards en 2018, à la suite de la dégradation de la marge d'exploitation brute qui a baissé de 1,3 milliard de dirhams à 534,9 millions, en raison du repli de la charge sinistre essentiellement des assurances «véhicules terrestres à moteur», «risques techniques» et «incendie et éléments naturels» ●

Mostafa Terrab et Aziz Rabbah.



RECHERCHE

Collaboration entre OCP, le ministère de l'Énergie et l'Université Mohammed VI Polytechnique

Une convention de partenariat entre le ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement (MEME), le Groupe OCP, et l'Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) a été signée mardi 17 décembre 2019 à Rabat, en présence de Aziz Rabbah, ministre de l'Énergie, et Mostafa Terrab, PDG du Groupe OCP. Cette convention vise à établir un cadre de collaboration entre les parties et à développer davantage les axes de collaboration dans les domaines d'intérêts communs. Elle vise aussi le renforcement de la collaboration entre les parties notamment dans les domaines de la formation et la recherche et du développement durable. Dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la recherche, les parties conviennent de mettre en œuvre, en s'appuyant sur l'UM6P ainsi que sur les différentes institutions de formation et de recherche concernées, une nouvelle dynamique de coopération. Le développement durable constitue également un

élément crucial de cette convention de partenariat à travers lequel le MEME et OCP entendent mettre en synergie leurs efforts, compétences et expériences afin d'identifier et mettre en œuvre un programme intégré en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Ce programme vise notamment le renforcement de l'approche «Economie Circulaire», la contribution à l'engagement communautaire et la déclinaison de la stratégie nationale de développement durable. Les parties entendent également œuvrer pour le développement des énergies renouvelables et la préservation des ressources hydriques afin de permettre au Groupe OCP d'atteindre son objectif de 100% d'électricité propre et 100% d'eau non conventionnelle (dessalement et STEP) en 2028. A l'occasion de cette rencontre une convention spécifique a été signée entre le MEME, OCP et l'UM6P, dont l'objet est la création et le développement du Centre d'Excellence Africain de la Mine (CEAM) ● M. K.